

Prévoir des outils opérationnels dans son plan de gestion de crise

Tarif : En présentiel (1j) : 300 €
En visioconférence (1j) : 225 €

Durée : 3h30

Public cible : Élus locaux, Agents territoriaux, organismes publics ou privés prenant part à la planification des secours et de la sauvegarde au niveau des collectivités territoriales.

Public cible : Aucun

Votre conseiller formation :

Mathias Lavolé - 04 76 47 73 73
mathias.lavole@irma-grenoble.com



Formation accessible en visioconférence

La formation "Prévoir des outils opérationnels dans son plan de gestion de crise" a pour objectif d'expliquer pourquoi les outils qui pourraient être considérés comme annexes dans un plan de gestion de crise (Plan Communal de Sauvegarde, Plan de Continuité d'activité...) ne le sont finalement pas tant que cela.

Il s'agira de mieux appréhender les outils opérationnels comme la main courante, le tableau de bord, la cartographie et de nombreux autres pour gagner en efficacité dans sa gestion de crise.

Programme de la session :

- Liens entre gestion de crise, PCS et outils opérationnels ;
- Travailler le caractère opérationnel de son Plan Communal de Sauvegarde via ses outils :
 - La Main Courante ;
 - Le Point de Situation / la Réunion de Décisions et d'Actions Communale ;
 - Le Compte Rendu d'Actions Communales ;
 - Le Tableau de Suivi / le Tableau de Bord ;
 - La Cartographie Opérationnelle ;
 - Les fiches de Synthèses ;
 - Les autres outils à prévoir.

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre quels sont les liens entre gestion de crise et outils opérationnels ;
- Prendre connaissance des grands outils opérationnels ;
- Réfléchir au positionnement de ces outils dans son organisation de crise.

Les plus de cette formation :

- Présentation de retours d'expérience et de cas pratiques issus de l'expérience de l'intervenant expert ou de représentants de collectivités ;

- Pédagogie interactive ;
- Ressources documentaires mises à disposition.

Effectif formé :

- Places limitées à 15 personnes maximum.
- Prérequis de 5 personnes minimum pour maintenir la formation.
- Formations accessibles aux personnes porteuses de handicap.